

**SEANCE DU COMITE DE GESTION
DE LA CAISSE DES ECOLES
Du 8 OCTOBRE 2020
N°3**

Date de la convocation :
30/09/2020

Nombre de Membres :
10

Présents :
9

Votants :
10

Le **huit octobre deux mille vingt** à dix huit heures trente,
Le Comité de Gestion, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Président,

Etaient présents :

Mesdames : CANAREZZA, TOURNEUR, LIBERPRÉ, ANDRE,
ALLILI.

Messieurs : JAVARY, CALEGARI, NAULET

Etait absente :

Madame DELAUNE donne pouvoir à M JAVARY

M JAVARY a été élu secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 2 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité et signé avec 2 réserves :

Remplacer « Un salon des caisses des écoles » par « Un salon des comités d'entreprises »
Réunion suivante décalée du 25/9 au 8/10.

1) Election d'un Vice-président du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles

Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un vice-président, qui a notamment pour fonction de présider ledit comité en l'absence du Président, pour la durée du mandat du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles,

Après appel à candidature, le Comité de Gestion procède à l'élection du vice-président à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Chaque membre, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu : M. JAVARY : dix (10) voix

M. JAVARY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président pour la durée du mandat du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles.

2) Délégation du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles au Président et au Vice-président

Objet : Délégation au Président : M. Jean-Claude Langlois

Délégation au Vice-président : M. Bruno JAVARY

Le Comité de Gestion, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de donner délégation de pouvoir, pour la durée du présent mandat au Président et au Vice-président dans les matières suivantes :

- 1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration,
- 2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics,
- 3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4° Conclusion de contrats d'assurance,
- 5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement de la caisse des écoles et des services qu'il gère,
- 6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 7° Exercice au nom de la caisse des écoles des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration,
- 8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2 du Code de l'action sociale et des familles.

3) Choix du spectacle de Noël et décision de commande

Le Comité de Gestion, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- Que le repas de Noël des enfants aura lieu en limitant au maximum la présence des adultes qui encadreront, aucune restauration ne leur sera fournie. Dans les conditions suivantes
 - Respect des horaires de repas (midi à 13h20)
 - Les enfants retournent à l'école à 13h20
 - La salle est nettoyée afin d'enchaîner sur le spectacle
- Que le spectacle des enfants aura lieu dans les conditions suivantes :
 - 14h30
 - Le spectacle choisi est la troupe :
 - Cette troupe propose la distribution des cadeaux, elle aura donc lieu dans la foulée du spectacle (pas d'animation avec les parents cette année).
 - Sous condition d'assurance annulation

4) Commande de livres pour Noël

Le Comité de Gestion, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- Que le cadeau de Noël sera composé de livres
 - Le devis a été effectué par la société Cultura mais devra être modifié pour ajouter deux élèves.
 - Le montant total est de 510,66 € TTC.
 - L'emballage cadeau est compris dans le tarif.

- Le livre est unique par classe d'âge :
 - ⇒ PS/MS
 - ⇒ 2 Sami et Julie PS / CP
 - ⇒ CE2 CM1
 - ⇒ CE1
 - ⇒ CM2

- Le bon de commande sera signé à réception du nouveau devis

5) Vie de l'école

La rentrée s'est très bien passée. Le protocole sanitaire a été suivi et n'a pas surpris les élèves qui avaient déjà une expérience en fin d'année et qui s'adaptent très bien. Il est également scrupuleusement respecté par les adultes.

L'effectif augmente légèrement (+1 dernièrement en CE2 et + 1 en Novembre en MS), ce qui porte l'effectif total à 88.

Une question est portée à l'attention de l'assemblée : le bus pour la piscine.

Les dates ont été fournies au mois de Juillet à la mairie. M JAVARY doit vérifier la prise en compte de cette demande.

Pour information, la piscine commencera le 14/12 pour se poursuivre tous les lundis jusqu'au 15 Mars. Une attention particulière doit être portée à la circulation à cause des travaux.

Monsieur LANGLOIS contacte la société Debras pour le retournement du bus.

Il est indiqué que la première semaine des congés de la Toussaint aura lieu un stage pour les élèves identifiés par les enseignantes. L'école sera donc ouverte tous les matins du 19 au 23 Octobre.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Président communique à l'assemblée qu'à partir de l'année 2021, sur conseil appuyé de la trésorière des finances publiques, les budgets (Commune / CCAS / Caisse des Ecoles) seront rassemblés dans le budget Mairie. La gestion sera légèrement différente puisqu'il n'y aura plus de votes de budget par la caisse des écoles mais il y aura une comptabilité analytique afin de conserver l'autonomie des commissions sur les dépenses. Cela facilitera la gestion administrative de la commune.

Il se produira sans doute un changement d'intitulé de notre assemblée : Commission de la Caisse des Ecoles.

La décision formelle sera prise avant la fin de l'année.

Communication sur le mode de fonctionnement des emballages cadeaux pendant la période de Noël chez Cultura : toute association ou collectivité peut être candidate pour faire ces emballages et ça peut rapporter de l'argent.

Date de la prochaine réunion : le 28 Janvier à 18h45. Cet horaire est définitif pour la caisse des écoles.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h50.

Le Président,

Jean-Claude LANGLOIS

